

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 février 2022 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Mot du Maire et des élu(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 54.

CA22 16 0028

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 février 2022, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 février 2022, à 19 h, tel que proposé, en ajoutant la motion de la conseillère Caroline Braun concernant le parc Mali sous affaires nouvelles.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 55 ET SE TERMINE À 20 H 45.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SÉCRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Pierre Lacerte	<p>Le 21 décembre 2017, un permis de transformation (3000688777-17) a été donné pour l'immeuble situé au 1050 - 1056 avenue Saint-Viateur, zoné résidentiel. Une partie de cet immeuble, propriété du rabbin Levi Y Horositz était non imposé pour des fins religieuses. Le 16 avril 2018, un autre permis (3000715061-18) a été donné pour le réaménagement intérieur du rez-de-chaussée et du sous-sol du même immeuble. Le coût estimé des travaux était de 201,206 \$ pour un usage spécifiquement projeté de duplex!</p> <p>Depuis lors, les inspecteurs de l'arrondissement ont constaté plusieurs non-respects des permis délivrés, sans compter d'autres travaux réalisés sans aucun permis. Selon eux, entre autres changements, une cuisine, une salle à manger, un espace dinette et une salle de bains ont été supprimés. Le garage a été modifié en un espace de rangement de livres et deux fenêtres ont été rajoutées sur la porte du garage existante. C'est sans parler des six caméras vidéos qui ont été installées tout le tour de l'immeuble et les entrées et sorties de nombreuses personnes qui sont aperçues par les voisins.</p> <p>De plus, entre six et huit conteneurs à déchets d'une capacité de 360 litres chacun - pour un total de 2880 litres! - sont placés devant le garage du duplex. Impossible qu'ils ne servent qu'aux besoins d'un duplex d'habitation. Il est clair que le propriétaire a décidé d'y faire un lieu de rassemblement qui n'est pas légal dans ce zonage.</p> <p>Quand même les fonctionnaires de l'arrondissement savent que depuis dix ans, les dirigeants hassidiques cherchent à obtenir l'autorisation d'un lieu de culte sur Saint-Viateur, il est plus qu'évident qu'ils ont décidé de faire les choses comme ils l'entendent. La même chose s'était produite il y a plus de 30 ans au 1030-1032 Saint-Viateur et le laisser-faire des autorités a fait en sorte que les appartements ont été à jamais transformés en lieu de culte en dépit de l'interdiction formelle du zonage. Qu'attendent les autorités de l'arrondissement pour faire cesser cette occupation illégale et forcer les propriétaires à remettre ce duplex en appartements locatifs?</p>
Pierre Lacerte	<p>Le 21 décembre 2017, un permis de transformation (3000688777-17) a été donné pour l'immeuble situé au 1050 - 1056 avenue Saint-Viateur, zoné résidentiel. Il devait permettre de vérifier la solidité de sa structure. Une partie de cet immeuble, propriété du rabbin Levi Y Horositz est non imposée pour des fins religieuses. Le 16 avril 2018, un autre permis (3000715061-18) a été délivré pour le réaménagement intérieur du rez-de-chaussée et du sous-sol du même immeuble. Le coût estimé des travaux était de 201,206 \$ pour un usage spécifiquement projeté de duplex!</p>

	<p>Depuis lors, les inspecteurs de l'arrondissement ont constaté plusieurs non-respects des permis délivrés, sans compter d'autres travaux réalisés sans aucun permis. Selon eux, Entre autres changements, les inspecteurs se sont aperçu qu'une cuisine, une salle à manger, un espace dinette et une salle de bains ont été supprimés. Le garage a été modifié en un espace de rangement de livres et deux fenêtres ont été rajoutées sur la porte du garage existant. C'est sans parler des voisins qui ont remarqué une augmentation des allées et venues de personnes qui s'y rendent tantôt par la porte principale, tantôt par la porte du garage et des six caméras de surveillance (voir photo jointe) qui ont été installées sur le pourtour de l'immeuble.</p> <p>De plus, entre six et huit conteneurs à déchets (voir photo jointe) d'une capacité de 360 litres chacun - pour un total de 2880 litres! - sont placés devant le garage du duplex. Impossible qu'ils ne servent qu'aux besoins d'un duplex d'habitation. Il est clair que le propriétaire a décidé d'y faire un lieu de rassemblement illégal à cet endroit zoné résidentiel. À la page 15 du rapport du professeur Frédéric Dejean sur les synagogues à Outremont (déposé à l'arrondissement en juin 2021), il est rapporté que les services de l'urbanisme ont fait état des anomalies rencontrées à cette adresse. Cela fait d'ailleurs une dizaine d'année que les fonctionnaires de l'arrondissement savent que les dirigeants hassidiques cherchent à établir des lieux de culte sur la rue résidentielle Saint-Viateur. Ils ont ici décidé de procéder tout à fait illégalement. L'implantation d'un nouveau lieu de culte sur l'avenue Bernard en dépit du résultat du référendum de 2016 ne leur suffisait toujours pas? La même chose s'était produite il y a plus de 30 ans au 1030-1032 Saint-Viateur et le laisser-faire des autorités a fait en sorte que les appartements locatifs ont été à jamais transformés en lieu de culte en dépit de l'interdiction formelle du zonage. Qu'attendent les autorités de l'arrondissement pour faire cesser cette occupation illégale et forcer les propriétaires à rétablir ce duplex en appartements locatifs?</p>
Anouk Dansereau	<p>La question s'adresse à Marie Potvin. Je demande à ce qu'elle puisse répondre et souhaite qu'aucun fonctionnaire réponde à la présente. Compte tenu que le projet de reconversion n'a pas fait l'objet d'une consultation publique en bonne et due forme en 2021. C'est-à-dire que l'ancienne administration a remplacé une séance de consultation publique dans une salle ou en format virtuel, par une demande à la population de s'exprimer par écrit dans un délai très, très court ; Compte tenu que votre administration a fait un plaidoyer pour la préservation du patrimoine bâti et des autres formes de patrimoine à Outremont ; Est-ce que vous acceptez qu'un moratoire ait lieu afin de mieux étudier les impacts du projet dans toutes ses dimensions et ainsi avoir davantage d'avis avant de donner l'aval au projet ? Puis, acceptez-vous de prévoir une vraie séance de consultation publique (pas une séance d'information) dans un souci d'être à l'écoute et au diapason de la population ?</p>
Alexandre Ganea	<p>Bonjour Membres du Conseil, Y a-t-il un plan concernant les sacs de déchets laissés à terre dans l'arrondissement? Il y a des rats et des souris dans certaines rues, qui finissent par rentrer dans les bâtiments. Pensez-vous qu'une réglementation est possible, comme en banlieue, qui impose l'utilisation d'un bac fermé en plastique? Merci d'avance.</p>
Marc Poulin	<p>Mme Pollak</p> <p>Au dernier conseil je vous ai posé une question fort simple sur les politiques de Projet Montréal. Plutôt que d'y répondre, vous en avez profité pour me faire la leçon et me prêter des intentions discriminatoires. Ce soir j'en profite donc pour vous poser cette question dans une autre formulation puisqu'il semble que l'avez mal comprise la première fois. Est-ce que dans l'esprit du mieux vivre ensemble retrouvé, tant vanté par Projet Montréal dans la dernière campagne électorale, il est acceptable que des écoles et des lieux de cultes soient restés ouverts dernièrement, en dépit des demandes expresses de notre premier ministre d'éviter les rassemblements afin de préserver notre système de santé, alors au bord du gouffre? Pour vous prouver que je ne fait pas dans la discrimination, je vais également demander à Mme Patreau de répondre à la question après vous.</p>
Ginette Côté	<p>M Desbois</p> <p>J'avais l'impression que suite à votre élection, on allait pouvoir éviter le gaspillage de fonds publics pour des projets inutiles qui a marqué le règne de Projet Montréal Outremont. A ma grande surprise, on a vu d'inutiles installations apparaissent sur l'avenue Bernard à quelques pas à peine de la nouvelle placette à 500 000\$. Pouvez-vous nous expliquer?</p>
Hélène Quesnel	<p>Pour quelles raisons autres qu'économiques, la superficie et les qualité actuelle d'aménagement du Parc Canin telle qu'elle est présentement ne peut-elle pas être garantie dans son intégralité pas l'arrondissement et/ ou la</p>

	<p>Ville de Montréal, alors qu'un très grand nombre de citoyens y voit un immense avantage au plan humain et social, ainsi qu'au plan de la santé des nombreux animaux qui le fréquentent quotidiennement?</p>
CÉLIA GRIMARD	<p>Mmes Pollack et Patreau: Projet Montréal a énoncé dans ses engagements électoraux plusieurs priorités reliées à la lutte aux GES et aux espaces verts. Je cite un bref passage "...Adopter une politique de participation et d'engagement citoyen...", dans toutes les instances et unités administratives de la Ville,Créer de nouveaux parcs et parcours pour chiens...Continuer la lutte aux îlots de chaleur...Planter 1000 arbres... " et j'en passe. Le secteur MIL sera comblé d'une nouvelle école, d'un autre parc et d'un bâtiment socio-communautaire; Pourquoi l'administration de la Ville centre planifie t'elle, derrière des portes closes, sans consultation et sans laisser les élus de l'opposition avoir accès à toute la documentation reliée à la réfection du Viaduc Rockland , la destruction d'un espace arboré de plus de 8000m2, fréquenté par des milliers de propriétaires canins, pour y mettre du béton? Quels sont les secrets qu'on veut protéger? Vous avez un devoir de transparence envers nous.</p>
Yasmine Favreau	<p>L'autre jour, en voulant célébrer la re-ouverture des restaurants (ainsi par le fait même l'ambiance de notre quartier normalement si animé) et j'ai remarqué sur la rue Bernard l'apparition d'horribles contenants en métal et blocs de bétons. Notre quartier recommence enfin à reprendre vie, et nos restaurateurs de qualités a attirer des visiteurs. Pourquoi enlaidir le quartier en renaissance et combien ces installations ont elles coûtées?</p>
Dan Visan	<p>En tant que nouveau maire d'Outremont est ce que vous vous engagez à appuyer les citoyens et l'Association du parc canin d'Outremont dans leurs revendications pour conserver la vocation et les acquis du parc canin Mali ET CE dans son intégralité, notamment en posant des actions concrètes tels que des représentations auprès de la ville centre et la publication de communications de l'arrondissement faisant la promotion de ce parc exceptionnel ?</p>
Geneviève de Grandpré	<p>Ma question s'adresse à Valérie Patreau,</p> <p>Madame Patreau, depuis plusieurs années je milite au sein de l'APCO pour la conservation du parc canin Mali dans son intégralité, parce que c'est un milieu de vie communautaire, important pour les citoyens Outremontais et Montréalais amoureux et propriétaires de chiens. Votre page web de Projet Montréal mentionne : « Valérie a comme priorités de créer des quartiers à échelle humaine, voir la population se réapproprier les milieux de vie et favoriser le transport actif ». Pourtant, nous sommes des citoyens qui tentons de CONSERVER un milieu de vie que nous occupons depuis 1997 et que l'on veut nous enlever. C'est contradictoire avec votre engagement politique. Pouvez-vous nous énoncer clairement quelle est votre position par rapport à la sauvegarde au parc canin Mali dans son intégralité et comment expliquez-vous votre manque d'engagement et d'implication dans ce dossier depuis que vous êtes en poste comme pilote du dossier des parcs?</p>
Gabriel Destrempe Rochette	<p>Question pour les conseillères d'arrondissement Mindy Pollack et Valérie Patreau : le programme de Projet Montréal prévoit notamment d'atteindre 25% de canopée d'ici 2030, de poursuivre l'acquisition et la protection d'espace verts, de créer des mini-forêts dans chaque arrondissement et de poursuivre le déploiement de corridors verts à travers la ville...comment la destruction de 85 arbres matures, d'un espace vert et des haies qui composent le parc à chiens Mali et qui constituent un des seuls espaces verts dans le Nord de l'arrondissement (entourée de l'ancienne gare de triage, de nouveaux développements et d'îlots de chaleur potentiels) entre dans cet objectif de votre parti et de la vision verte pour l'arrondissement?</p>
Bärbel Knäuper	<p>Les résidents de l'avenue Durocher et de la rue Hutchison ont travaillé intensivement pendant les 5 dernières années sur la proposition de la Petite Pente douce – la petite ruelle qui relie Hutchison et Durocher entre Fairmount et St-Viateur. La proposition a été acceptée par l'arrondissement en 2020, une consultation des voisins a eu lieu, des plans architecturaux ont été élaborés par une entreprise mandatée par l'arrondissement, et le projet a été soumis à un appel d'offres en 2021. Les devis soumis par les entreprises sont revenus trop élevés en septembre 2021 et le projet est bloqué depuis. Il n'est pas clair ce qui va maintenant arriver à ce projet entièrement planifié et prêt à être exécuté. Notre question : Le nouveau conseil permettra-t-il que les plans entièrement finalisés et approuvés comme le nôtre passent à l'étape de l'exécution, et les travaux sur notre projet commenceront-ils ce printemps ?</p>
Catherine Leduc	<p>Bonjour M. le maire et conseillers municipaux, je suis la nouvelle directrice de l'école Saint-Germain d'Outremont. Notre école ainsi que tous les établissements scolaires d'Outremont ont un problème de rétention du personnel dû au stationnement. En effet, bien que la majorité du personnel utilise le transport actif ou en commun, il reste quand même que pour certains qui doivent concilier travail et famille et arriver à leur poste à 7h40, c'est impossible. La ville nous fournit des vignettes que notre secrétaire d'école,</p>

	très occupée soit-elle, doit entrer sur une plate-forme tous les jours. J'ai entendu par des collègues que parfois, même ceux qui ont des vignettes reçoivent une contravention. Ces irritants poussent ce personnel à ne plus revenir dans nos écoles et nous en avons bien besoin. Nous vous demandons de prévoir des espaces de stationnement réservés au personnel pour les journées d'école.
Isabelle Capobianco	Question pour les conseillères d'arrondissement Mindy Pollack et Valérie Patreau : dans les années 1970, des conseillers de la Ville d'Outremont et des promoteurs ont voulu faire un développement immobilier sur le site du parc Beaubien afin de densifier la ville. Le projet a été massivement rejeté par les citoyens d'Outremont, qui tenaient à leur parc et espace vert qui en est encore un joyau aujourd'hui. Le scénario se répète avec le désir de construire des immeubles à la place du parc Mali, tel que prévu par l'administration de Gérald Tremblay lors de l'adoption du règlement que l'administration Plante semble vouloir conserver. La densification devant se faire de façon intelligente en harmonie avec le désir des citoyens et à travers des milieux de vie accueillant, voulez-vous vous engager à conserver le parc Mali dans son intégralité et éviter de commettre une erreur comme dans le scénario du parc Beaubien?
Michele Pekovich	Plusieurs entrepreneurs d'entretien de pelouse travaillent avec des souffleuses à feuilles qui ne respectent pas les règlements municipaux sur le bruit, la fréquence et les heures permises. Ces problématiques ont été soulevées depuis un certain temps par plusieurs citoyens. Le 24 octobre 2021, Philippe Tomlinson a déclaré dans La Presse «Le printemps prochain, le règlement sera resserré pour limiter les heures d'utilisation et possiblement certains types d'appareils». Pourriez-vous me renseigner des démarches envisagées pour la mise à jour de ce règlement. Merci.
Beaulieu	Bonsoir Mme Valérie Patreau, Je suis une promeneuse de chiens ce qui m'amène à fréquenter les parcs canins de Montréal. Je gère des interactions entre chiens aux tempéraments très différents et je constate que les parcs canins de Montréal ne sont pas adaptés pour répondre aux besoins des chiens. Ces derniers manquent d'espaces pour jouer, courir et s'éviter entre eux, même fuir s'ils en ressentent le besoin. Le parc Mali permet tout cela; il est un parc où j'y ai fait la connaissance de véritables amis. Rare sont les parcs où l'on peut s'adresser à un étranger sans créer de malaise. J'ai besoin de ce parc pour me balader en compagnie des chiens que je promène dans un espace agréable, où j'oublie que nous vivons une pandémie. Mme Valérie Patreau, vous représentez un parti politique dont la philosophie est d'être à l'écoute des citoyens qui s'approprient leurs quartiers pour mieux y vivre. Je vous demande donc à quand la protection officielle de cet espace unique et si précieux?
Simon Latraverse	Bonjour, Ma question s'adresse au maire Laurent Desbois, mais une réponse individuelle des conseillères serait également utile et nécessaire. Lors de la campagne électorale et dans les mois la précédant, il a été grandement question du manque de transparence de l'administration Projet Montréal et du maire Philip Tomlinson. Une proposition faite pour remédier au manque de transparence était de mettre en place un registre des rencontres des élus, lequel serait rendu public mensuellement. Sauf erreur, je crois que vous et votre parti avez adhéré à cette proposition. Ma question est donc de savoir si vous avez effectivement l'intention de mettre en œuvre ce registre et selon quelles modalités. Merci de votre attention,

CA22 16 0029

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 29 décembre 2021, à 12 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 29 décembre 2021, à 12 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA22 16 0030

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 janvier 2022, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 10 janvier 2022, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA22 16 0031

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 19 janvier 2022, à 12 h 15

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 19 janvier 2022, à 12 h 15.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 16 0032

ADDENDA - Approuver la convention addenda de modification du contrat de services accordé à l'entreprise Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy / Autoriser une dépense de 3 665,78 \$, taxes nettes, versée à Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy

ATTENDU QUE le contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy a été modifié le 13 septembre 2021 par le biais de la résolution CA21 16 0272;

ATTENDU QU'UNE information financière prévue à la convention de modification entérinée le 13 septembre 2021 était erronée et qu'elle devait préciser que le versement de la rémunération additionnelle n'incluait pas les taxes;

ATTENDU QUE ce changement a pour effet de diminuer le calcul de la rémunération additionnelle prévue à l'article 5.3 du Devis technique du contrat initial en le faisant passer à 38 532,22 \$;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda 1212504009;

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance virtuelle, avant le vote, de 20 h 48 à 20 h 50;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la convention addenda de modification du contrat de services octroyé à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

DE MODIFIER l'intervention financière jointe au sommaire décisionnel;

D'AUTORISER une dépense de 3 665,78 \$, taxes nettes, versée à Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1212504009

CA22 16 0033

Accorder un contrat de services professionnels à Le Groupe Conseil Génipur inc. pour la conception et réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2022 de l'arrondissement Outremont, pour un montant 185 109,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-SP22-21 - 2 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 231 387,19 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget des incidences

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216965006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un contrat de 185 109,75 \$, taxes incluses, à la firme Groupe Génipur Inc. pour des services professionnels en conception et réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2021 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-SP22-21 (2 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 185 109,75 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en conception et réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2021 de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 37 021,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 9 255,49 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 231 387,19 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget des incidences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90 % par la SUM, pour un montant de 199 918,54 \$, taxes incluses, à 10 % par la DRE, pour un montant de 22 213,16 \$, taxes incluses et le budget des incidences par l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 9 255,49 \$, taxes incluses.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1216965006

CA22 16 0034

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de décembre 2021

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de décembre 2021.

30.01 1223711002

CA22 16 0035

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2021.

30.02 1223711003

CA22 16 0036

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2021

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2021.

30.03 1223711004

CA22 16 0037

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2021.

30.04 1223711005

CA22 16 0038

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 décembre 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021.

30.05 1228953001

CA22 16 0039

Offrir au conseil municipal, en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux visant la reconstruction de l'avenue McEachran, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard situé sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV) dans le cadre du programme d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021 - Numéro de projet A85_OUT21-0803, ainsi que de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030 de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021, le projet A85_OUT21-0803 visant la réalisation des travaux visant la reconstruction de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard dans l'arrondissement Outremont a été sélectionné pour une réalisation en 2022 en vertu d'un avis reçu le 8 décembre 2021 par la Direction de la Mobilité;

ATTENDU la limite des travaux se retrouvent sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV), champs de compétence du conseil municipal et que selon l'encadrement administratif C-OG-SUM-P-20-002, afin d'être en mesure de réaliser les travaux retenus, l'arrondissement se doit d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec, la prise en charge de l'ensemble des efforts requis à la réalisation des travaux sur le tronçon suivant;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification annuelle, le bureau de projets et de développement durable (BP2D) de la direction de l'arrondissement d'Outremont propose d'offrir au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216965007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux visant la reconstruction de l'avenue McEachran, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard situé sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV) dans le cadre du programme d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021 - Numéro de projet A85_OUT21-0803, ainsi que de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030 de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1216965007

CA22 16 0040

Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de Règlement modifiant le règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) afin de permettre quatre (4) usages supplémentaires

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

De demander au conseil municipal :

D'ADOPTER, en vertu des dispositions de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), la modification du *Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal* (09-003) afin de permettre quatre (4) usages supplémentaires;

DE SOUMETTRE ce dossier, conformément à l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), à l'Office de consultation publique de Montréal, afin qu'il procède à la consultation nécessaire.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217776011

CA22 16 0041

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne.

40.02 1225069001

CA22 16 0042

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Claude-Champagne.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1225069001

CA22 16 0043

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin d'interdire l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin de prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement.

40.04 1227776001

CA22 16 0044

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) afin d'interdire l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement

ATTENDU le retrait du premier projet de règlement qui visait à limiter l'accès aux points de vente de cannabis à des fins récréatives et les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776010;

ATTENDU les nombreuses demandes citoyennes de prohiber l'implantation points de vente de cannabis à des fins récréatives;

ATTENDU la volonté du conseil de l'arrondissement de prohiber l'implantation de points de vente de cannabis à des fins récréatives;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* afin de prohiber l'usage vente de cannabis sur l'ensemble de territoire de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1227776001

CA22 16 0045

ADDENDA - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de régir l'usage « vente de cannabis et des produits connexes » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement / Déposer le rapport de consultation écrite du 17 au 31 janvier 2022 inclusivement / Abroger les résolutions CA21 160379, CA21 160380 et corriger le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

ATTENDU QUE le conseil a donné un avis de motion, qu'il a déposé au conseil de l'arrondissement le projet de règlement et qu'il a adopté un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* limitant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 faisant état des décisions prises par le conseil dans ce dossier a été entériné par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2022;

ATTENDU la volonté du conseil de l'arrondissement de modifier le projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* limitant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB en un projet de règlement prohibant l'usage vente de cannabis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ATTENDU la portée de l'article 546 de la *Loi sur les citées et villes* (L.R.Q., chap. C-19);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1217776010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite qui s'est tenue du 17 au 31 janvier 2022 inclusivement;

D'ABROGER, suite à la modification du projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* limitant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB (AO-547-P1), les résolutions CA21 16 0379 et CA21 16 0380 y étant rattachées;

DE CORRIGER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 entériné par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.06 1217776010

CA22 16 0046

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 10 janvier 2022 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE considérant la tenue du conseil à huis clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement au bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069033;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur une partie du côté ouest et nord de l'avenue Prince-Philip.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1215069033

CA22 16 0047

Accepter la somme de 70 005 \$ que le propriétaire du terrain situé au 1020, avenue Laurier, doit transmettre à la Ville en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment mixte de 3 étages avec deux locaux commerciaux et 6 logements

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de construction a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 24 septembre 2021 pour la transformation d'un bâtiment de 3 étages situé au 1020, avenue Laurier, afin d'y aménager six (6) logements et deux (2) locaux commerciaux;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de construction en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal*(17-055), le versement d'une somme compensatoire de 70 005 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1228358001

CA22 16 0048

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 480, avenue Querbes, 33, avenue Kelvin et 860, avenue Dunlop

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 19 janvier 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

480, avenue Querbes :

Avec la réserve suivante :

- Afin d'accentuer la mise en valeur de l'église, les balcons devront être remplacés par des loggias sur le nouveau volume du côté sud-est de l'église.

33, avenue Kelvin :

Sans réserve.

860, avenue Dunlop :

Avec la réserve suivante :

- Pour les fenêtres de l'agrandissement à l'étage, modifier les proportions de ces dernières afin qu'elles soient moins allongées. Cela pourrait se faire par la réduction de la hauteur totale tout en préservant le niveau haut des fenêtres.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358003

CA22 16 0049

Nomination d'une secrétaire d'arrondissement substitut

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711001;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

DE NOMMER Madame Guerda Philistin, secrétaire recherchiste, à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223711001

CA22 16 0050

ADDENDA - Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux

DÉPÔT du rapport de la consultation écrite qui s'est tenue du 16 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement relativement à la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux approuvée par le conseil de l'arrondissement le 10 janvier 2022 par le biais de la résolution CA22 16 0019.

60.01 1217596008

CA22 16 0051

Motion des arrondissements en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public

ATTENDU QUE, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal et qu'il a, par conséquent, été résolu que :

La Ville de Montréal :

- 1- Réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable au développement socioéconomique et culturel des communautés, et un service de proximité au cœur du mode de vie de la population montréalaise et de sa qualité de vie;
- 2- Reconnaisse que le loisir public constitue un apport indéniable à la santé, tant physique que mentale et sociale de toutes et tous, la pandémie ayant mis en lumière comme jamais auparavant la pertinence sociale de la mission du loisir au sein des arrondissements, des quartiers et des milieux de vie;
- 3- Reconnaisse l'exceptionnelle contribution des organismes partenaires en loisir public qui, grâce à leur solide expertise, contribuent à dynamiser nos quartiers au quotidien et à faire rayonner notre métropole, et qui ont su démontrer une résilience exemplaire tout au long de la pandémie afin de constamment adapter les offres de services;
- 4- S'engage à tout mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les arrondissements et les acteurs-trices du loisir montréalais, afin de doter la métropole d'une vision du loisir public accessible, rassembleuse, inclusive, novatrice et tournée vers l'avenir, qui positionnera Montréal comme une réelle leader nationale en la matière, et qui inspirera la toute 1^{ère} Politique montréalaise du loisir public.

ATTENDU QUE le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (article 24);

ATTENDU QUE, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) Soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- b) Aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

ATTENDU QUE, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10^e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU QUE la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU QUE le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU QUE tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU QUE, selon l'AQLM (« Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi () que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU QUE le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU QU'UNE offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU QUE le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est [] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Valérie Patreau

QUE l'arrondissement OUTREMONT appuie la déclaration adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 23 août 2021, reconnaissant ainsi toute l'importance du loisir public à Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA22 16 0052

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Proposition de résolution en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2022

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 14 au 18 février 2022 sur la thématique « Merci d'être porteur et porteuse de sens » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'année scolaire 2020-2021 a été difficile et que l'année 2021-2022 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE PROCLAMER la semaine du 14 au 18 février 2022 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

D'EXPRIMER unanimement et publiquement *la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation*;

D'APPUYER la campagne des *Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022* sur la thématique « Toutes et tous porteurs de sens » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

CA22 16 0053

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Mise en place d'un programme de subvention pour les couches lavables et les produits d'hygiène féminins

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal, dans son plan stratégique «Montréal, objectif zéro déchet », a un fort objectif visant à réduire la quantité de déchets par la réduction à la source;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont est engagé dans une gestion performante de ses matières résiduelles et dans la réduction à la source de ses déchets;

ATTENDU QUE la commission de l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la ville de Montréal a recommandé, à l'unanimité, en mai 2020 de soutenir les citoyennes et citoyens dans leur transition écologique en mettant en place des programmes soutenant la réduction à la source;

ATTENDU QUE selon l'Union des municipalités du Québec (2008), les couches jetables représenteraient le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement au Québec, avec environ 600 millions de couches jetées par année, soit l'équivalent de 60 000 tonnes de déchets enfouis, tandis que certaines estimations indiquent que l'utilisation de produits hygiéniques féminins à usage unique dans l'agglomération génère en moyenne annuellement 1422 tonnes de déchets;

ATTENDU QUE la proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est la plus élevée de tous les arrondissements de la ville de Montréal et qu'en 2016, plus de 7 % de la population outremontaise était composée d'enfants de 4 ans et moins;

ATTENDU QUE de plus en plus de jeunes familles souhaitent s'engager toujours plus dans le virage de la transition écologique;

ATTENDU QUE certaines des personnes menstruées ont besoin de soutien pour prendre le virage de la transition écologique et le virage zéro déchet, afin de contrer notamment le phénomène de « taxes roses » qu'elles subissent;

ATTENDU QUE des programmes de subvention pour promouvoir l'utilisation de couches lavables pour bébés sont offerts dans plusieurs arrondissements montréalais et villes du Québec;

ATTENDU QUE des programmes de subvention pour promouvoir l'utilisation de produits durables pour les menstruations, comme les sous-vêtements et les serviettes hygiéniques lavables sont offerts dans plusieurs arrondissements montréalais et villes du Québec;

ATTENDU QUE le Fonds pour la transition écologique de l'arrondissement d'Outremont est doté de montants récurrents voués à soutenir les initiatives reliées à la transition écologique au sein de l'arrondissement;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE MANDATER l'administration de l'arrondissement d'Outremont pour mettre en place dès le printemps 2022, un programme de subventions et soutien à l'attention des familles et des personnes menstruées d'Outremont, pour :

- l'utilisation de couches lavables pour les jeunes enfants ;
- l'utilisation de produits durables pour les menstruations, comme les sous-vêtements et les serviettes hygiéniques lavables.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

CA22 16 0054

Motion de la conseillère Caroline Braun - Motion: conservation du Parc Canin d'Outremont

ATTENDU l'immense mobilisation Outremontaise soutenant l'Association du parc canin d'Outremont (APCO);

ATTENDU QUE la configuration unique et exemplaire du Parc Mali, exprimée par plusieurs professionnels depuis 2018;

ATTENDU les bienfaits de ce lieu sur la population humaine et canine, des milliers d'usager.ère.s Outremontais.es ET Montréalais.es;

ATTENDU QUE la zone limitrophe au Parc Mali s'est largement développée au courant des 3 dernières années, notamment par l'ajout de 1500 logements;

ATTENDU QU'UNE école primaire, qu'une coopérative de logement et un autre parc seront également érigés prochainement dans la zone limitrophe, avec les enjeux de circulation que cela implique;

ATTENDU QUE le Parc Mali constitue un îlot de fraîcheur, abritant environ 80 arbres matures, une abondante végétation et 8000 mètres carrés non développés;

ATTENDU QUE le Parc Mali est constitué d'un anneau de course ayant une valeur patrimoniale pour les Outremontais.es permettant l'exercice et les déplacements sécuritaires des usagers;

ATTENDU QUE la population d'Outremont a largement démontré son attachement au Parc Mali dans l'état où il se trouve ET à l'endroit où il se trouve;

ATTENDU tous les bienfaits que le Parc Mali procure aux Outremontais.es ET Montréalais de tous âge(s), dans l'état où il se trouve et à l'endroit où il se trouve;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

D'EXIGER de la ville centre le maintien du Parc Mali dans son intégralité ET à l'endroit où il se trouve et ce, malgré la réfection future du viaduc Rockland.

D'EXIGER de la ville centre la réouverture du règlement 06-069 afin de modifier le zonage du Parc Mali pour le protéger de tout développement dans le futur.

D'EXIGER de la ville centre un processus de transparence sur ce dossier et permettre l'accès dès à présent à l'ensemble de la documentation se rapportant à ce projet aux élus de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

65.04

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 33.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022.